

EXEMPLES D' ACTIONS PROPOSÉES DANS LE CADRE DES PARCOURS PERSONNALISÉS DU PRE

Prise en charge individuelle
par des professionnels spécialisés

Dispositif de lutte
contre le décrochage scolaire

Soutien à la parentalité :
groupe de parole pour les parents

Dispositif de prise en charge des
collégiens temporairement exclus

Accompagnement
à la scolarité personnalisé

Favoriser l'accès à la culture
et aux activités sportives

QUELQUES PARTENAIRES ASSOCIATIFS DU PRE

Amitié Massillon,
APS, Orion,
ADSEAV, CLJ,
Villa Noailles, CMP...

CONTACT

L'équipe est à votre disposition
pour répondre à vos questions aux
coordonnées suivantes :

DU LUNDI AU JEUDI
DE 8H30-12H ET 13H30-17H

LE VENDREDI
DE 8H30-12H ET 12H45-16H15
ET SUR RDV

Coordonnatrice du PRE
Sandra CHAVES
04 83 69 05 22

Référent de parcours
Jacques FONTANA
06 73 21 50 06
04 94 01 84 15

Les demandes d'accompagnement
doivent être transmises par mail ou
en mains propres à l'équipe du PRE :

prehyeres@mairie-hyeres.com

fax : 04 94 01 84 05

SITUATION

Programme de Réussite Educative
Locaux Point d'Accès au Droit
(Ancien tribunal)
Place de la République
83 400 – HYERES

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) ?

Le Programme de Réussite Éducative permet d'accompagner les enfants et les jeunes de 2 à 16 ans ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il vient en complément des dispositifs existants.

VOUS TRAVILLEZ AVEC DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS ?

C'est grâce à vous que les enfants pourront bénéficier du PRE, car vous seul pouvez identifier les enfants susceptibles d'être concernés par ce programme.



ÉTAPE 1 : REPÉRAGE DE L'ENFANT

Identifier les facteurs qui freinent l'évolution positive de l'enfant, sur le plan éducatif.

L'état de santé : problèmes médicaux divers, dentaire, visuel, auditif, trouble du sommeil, ou autre pathologie.

La situation familiale : invalidité d'un parent, monoparentalité, non maîtrise du français, recomposition familiale, maladie d'un membre de la fratrie...

Les difficultés socio-économiques : précarité économique, problème de logement...

Les troubles du comportement : agressivité, anxiété excessive, manque d'estime de soi, phobies, dyslexie...

L'absence d'activités extrascolaires : activités culturelles, sportives ou de loisirs...

ÉTAPE 2: RENCONTRE AVEC LA FAMILLE

Lorsque vous repérez un enfant, il est demandé de vous entretenir avec la famille afin d'aborder les difficultés rencontrées par l'enfant, de les informer du dispositif PRE et de recueillir leur accord oral vous autorisant à présenter leur dossier devant l'équipe pluridisciplinaire du PRE.

ÉTAPE 3 : FICHE DE LIAISON

Après accord de la famille vous remplissez une fiche de liaison (document type) et la transmettez à la coordonnatrice du PRE.
Une demande d'intégration ne vaut pas acceptation. L'équipe du PRE rencontrera la famille, remplira le dossier individuel.

ÉTAPE 4 : ÉTUDE DE LA DEMANDE

Si la demande est recevable, le dossier sera étudié par l'équipe pluridisciplinaire de soutien.

ÉTAPE 5 : LE SUIVI

Le référent de parcours est en charge du suivi des situations avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire (professionnels de l'éducation nationale, CMP, représentants du tissu associatif, A.S...). Il procède à l'évaluation de l'évolution de l'enfant dans son par-

cours, à partir des objectifs définis lors de l'entrée dans le dispositif et en liaison directe avec la famille. Considérée comme un facteur clé de la réussite du parcours individualisé, l'implication de la famille fait l'objet d'une attention particulière.

ÉTAPE 6 : LA FIN DE PARCOURS

Après examen des progrès réalisés, la décision de sortir du dispositif est prise.

A tout moment, la famille a l'éventualité de mettre

fin à son engagement. Pour cela, il lui suffit d'en informer le référent qui formalisera cette demande par un courrier de fin de parcours.